

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 juillet 2013**

Décision n° **B-2013-4335**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Acquisition d'un terrain situé rue Saint Isidore angle cours Richard Vitton et appartenant à la société civile immobilière (SCI) UTEI Saint Isidore

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er juillet 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : vendredi 12 juillet 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Guillemot, MM. Charrier, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Julien-Laferrière, David G..

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Mme Domenech Diana, MM. Buna, Calvel, Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), M. Sangalli (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Daclin, Barge, Charles, Rivalta, Assi, Lebuhotel.

Bureau du 11 juillet 2013**Décision n° B-2013-4335**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Acquisition d'un terrain situé rue Saint Isidore angle cours Richard Vitton et appartenant à la société civile immobilière (SCI) UTEI Saint Isidore**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de l'aménagement de voies et infrastructures de transport de la rue Dauphine à la route de Genas, inscrit en emplacement de voirie n° 25 au plan local d'urbanisme (PLU), la Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir 4 parcelles de terrain nu, libres de toute location ou occupation, déjà aménagées en espace public le long du tramway LEA, situées rue Saint Isidore angle cours Richard Vitton à Lyon 3° et appartenant à la société civile immobilière (SCI) UTEI Saint Isidore.

Il s'agit des parcelles de terrain, d'une superficie totale de 746 mètres carrés, cadastrées CY 74, 83, 84 et 85.

Aux termes du compromis, la SCI UTEI Saint Isidore céderait ces parcelles de terrain au prix de 55 950 € ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 55 950 €, de 4 parcelles de terrain nu, d'une superficie de 746 mètres carrés, cadastrées CY 74, 83, 84 et 85 situées rue Saint Isidore angle cours Richard Vitton à Lyon 3° et appartenant à la société civile immobilière (SCI) UTEI Saint Isidore, dans le cadre de l'aménagement de voies et infrastructures de transport de la rue Dauphine à la route de Genas.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O1631, le 14 janvier 2013 pour la somme de 800 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 2112 - fonction 822, pour un montant de 55 950 € correspondant au prix de l'acquisition et de 1 600 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 juillet 2013.